



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2024 à 20 h à la salle multifonctionnelle de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1
Jérémy Huckle, conseiller siège no. 2
Charles Montamat, conseiller siège no. 3
Francis Boucher, conseiller siège no. 4
Manon Guérette, conseillère siège no. 5
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Est absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par madame Nancy St-Pierre.

1.1 Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée

QUE monsieur René Dufour, directeur général soit nommé secrétaire d'assemblée.

ACCEPTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

21-12-2024

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce, l'ordre du jour est accepté.

1. Mot de bienvenue Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement No 289-2024 sur la régie interne des séances du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska
4. Pour décision/Déneigement Rang 7
 - 4.1 244 Rang 7 Est (Gino Charest)
 - 4.2 526B Rang 7 Est (Emmanuel Ouellet)
5. Résolution / Demande d'autorisation pour l'usage d'un souffleur Larue par C.G Thériault
6. Résolution / Sommes réservées pour le traitement des eaux usées
7. Résolution / Frais d'entretien de la salle de l'école primaire
8. Période de questions
9. Levée de la séance

SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.

22-12-2024

3 Adoption du règlement 289-2024 sur la régie interne des séances du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Attendu qu'un avis de motion déposé lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024 l'adoption du règlement municipal no 289-2024 pour l'adoption du règlement sur la régie interne des séances du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : CHARLES MONTAMAT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

23-12-2024

4. Reporté / Déneigement Rang 7 est - 526B et 244

Déneigement Rang 7 est - jusqu'au 526B & 244

Un permis de construction a été émis pour une nouvelle construction au 526B rang 7 est et que les travaux sont en cours;

Le contrat de déneigement de l'entrepreneur C.G. Thériault n'inclut pas le déneigement du Rang 7 est jusqu'à cette adresse;

Le coût approximatif de déneigement au km est de 4143 \$ pour l'année 2024-2025;

La distance additionnelle, pour rejoindre le 526B Rang 7est, est de .7 km = ± 2 950\$

La distance pour rejoindre le 244 est de 1.5 km = 6 213 \$

Le coût additionnel au contrat de CG THÉRIAULT sera approximativement de 2 950 \$ pour l'année 2024-2025;

Il est proposé par Manon Guérette qu'une rencontre soit organisée par René Dufour et les citoyens concernés

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

24-12-2024

5. Résolution / Lettre d'autorisation à l'entrepreneur en déneigement pour l'obtention d'un permis de classe 6

ATTENDU QUE l'entreprise de déneigement CG Thériault est détentrice d'un souffleur Larue monté sur une chargeuse sur roues ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a l'obligation de détenir un permis de classe 6 pour circuler avec ce type d'équipement ;

IL EST PROPOSÉ PAR : FRANCIS BOUCHER

QUE la Municipalité la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise cet entrepreneur à effectuer une demande de permis auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable afin de pouvoir procéder au déneigement sur l'ensemble de son territoire.

6. Résolution / Sommes réservées pour le traitement des eaux usées

ATTENDU QUE la résolution 21-12-2023 pour affecter 25 000 \$ à partir des surplus au fonds réservé aux eaux usées n'a pas été appliquée durant l'année 2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : MICHEL BÉLANGER

QUE la résolution 21-12-2023 prenne effet au cours de l'année budgétaire 2025.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

7. Reporté / Frais d'entretien de la salle de l'école primaire

Frais annuel de 1 000 \$ à annuler

Monsieur René Dufour rencontrera la direction de l'école primaire à ce sujet

IL EST PROPOSÉ PAR : JÉRÉMY HUCKLE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

8. Période de questions

Aucune question

9. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 14

IL EST PROPOSÉ PAR : FRANCIS BOUCHER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Nancy St-Pierre
Mairesse

René Dufour
Secrétaire d'assemblée et directeur
général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

René Dufour
Directeur général et greffier-trésorier